L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 19 JUILLET 1872. 46me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 19 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Roger & Co., dans leurs salles d'encan, sous réserve de bottes, souliers et brogans.

[illegible] Stern & Bros., au No 18 de la rue de [illegible], Bottes, souliers et brodequins, congress.

[illegible]man, Marks & Co. au No 18 de la rue [illegible], Articles de fantaisie, "notions", chromos et tableaux à l'huile.

Candidature de Greeley.

[illegible] candidature d'Horace Greeley est le [illegible] de ces mouvements populaires, que tous les raisonnements ne sauraient arrêter. Nous ne [illegible] pas des causes qui ont fait préférer [illegible] à ses concurrents dans la convention de Cincinnati, nous faisons allusion [illegible] d'opinion qui a rendu inévitable l'endossement de la candidature [illegible] par la convention nationale [illegible] de Baltimore. L'opposition [illegible] de la presse démocratique, et au Sud, n'a pu arrêter ce courant [illegible] un fait qui mérite d'être [illegible].

[illegible] d'opinion qui a existé sur [illegible] les journaux démocrates et [illegible] peut, selon nous, s'expliquer [illegible].

[illegible] qui par nécessité de profession [illegible] été des lecteurs assidus [illegible] ont trop identifié la candidature [illegible] Greeley avec les opinions [illegible] préjugés du journal qu'il [illegible]. Ils ne pouvaient dégager la [illegible] Greeley et son caractère personnel [illegible] que leur avaient laissés [illegible]. De là, leur opposition énergique [illegible] au candidat de Cincinnati [illegible] qu'il fût aussi devenu celui [illegible].

[illegible] démocratiques qui n'avaient [illegible] les opinions de la *Tribune* [illegible] extraits parcourus avec [illegible] promptement oubliés, ont [illegible] Greeley, non le directeur [illegible] du plus détestable des [illegible], mais un bonhomme à [illegible] avenante, original dans [illegible] comme dans ses idées, connu [illegible] cœur et populaire par son [illegible] la simplicité de ses manières. [illegible] n'ont vu que le Greeley [illegible] celui qui avait dit: "laissez [illegible] Sud s'en aller en paix," celui [illegible] interposé comme pacificateur [illegible] s'était porté caution pour [illegible] celui qui, en dernier lieu, réclamait [illegible] amnistie.

[illegible] figure mobile et sympathique [illegible] d'un rapport et le masque [illegible] de Grant le taciturne, le peuple [illegible] entraîner par son sentiment [illegible]. Il lui a semblé que l'homme [illegible] l'homme de la réconciliation [illegible] de la réaction contre le ré[illegible] et contre les souvenirs de la [illegible] tout trouvé en Horace Greeley [illegible] était inutile d'en chercher un [illegible].

[illegible] comment les journaux ha[illegible] guider l'opinion publique ont [illegible] contre le torrent et com[illegible] convention démocratique, [illegible] le plus constant et le plus [illegible] ajoutons le plus heureux—de la [illegible] été acclamé comme le candidat [illegible] démocratie à la présidence.

[illegible] sommes inclinés, comme nos [illegible] devant la voix du peuple qui a [illegible]: le sentiment populaire a [illegible] que la raison de ceux qui ne [illegible] que les souvenirs d'un passé [illegible] que la tendance du mouvement [illegible] est de les effacer. Nous souhaitons [illegible] que l'avenir justifie la [illegible] populaire et qu'Horace Greeley, [illegible] président, prouve par ses [illegible] le peuple était dans le vrai [illegible] choisi comme un trait-d'union [illegible] sections, comme le restaurateur [illegible] de l'Union. Un citoyen [illegible] dans de pareilles conditions [illegible] à une conscience droite et [illegible] savoir se dégager de ses idées [illegible] de ses préjugés, pour s'élever [illegible] de vues nécessaire à l'ac[illegible] de sa mission. Si Horace [illegible] l'intelligence de cette mission, [illegible] à jouer le rôle d'un bienfaiteur [illegible] nom brillera d'un grand lustre [illegible] des présidents de la république.

[illegible]LES DE MM. JUMEL ET BOARMAN.

[illegible] dit, hier, que MM. Jumel et [illegible] avaient autorisé le Comité Central [illegible] à retirer leurs candidatures [illegible] les remplacer par d'autres. Il [illegible] journaux qui combattent le [illegible] de lancer contre les [illegible] insinuations les plus perfides [illegible] la formation de la liste de fusion [illegible] publication des lettres de MM. [illegible] Boarman mettra fin à ces attaques [illegible] de mauvaise foi. Il ne nous parait [illegible] qu'après avoir écrit ces lettres [illegible] Jumel et Boarman abandonnent [illegible] parti. Jusqu'à preuve du contraire [illegible] croirons que ces deux citoyens [illegible] à mettre leur patriotisme [illegible] de leur intérêt personnel et de [illegible] propre.

Nouvelle-Orléans, 17 juin 1872.

[illegible] Emile La Sère, Président du [illegible] Exécutif Démocrate.

MONSIEUR—Bien que très honoré [illegible] désigné candidat démocrate [illegible] d'auditeur des comptes publics, [illegible] démission entre les mains du [illegible] Central Exécutif dont vous êtes [illegible] Vous en ferez l'usage que [illegible] convenable dans l'intérêt de [illegible] Je me conformerai avec plaisir [illegible] décision du comité.

[illegible] avec respect, etc.,

ALLEN JUMEL.

Nouvelle-Orléans, 27 juin 1872.

[illegible] Emile La Sère, Président du [illegible] Exécutif de l'Etat.

MONSIEUR—Si, à votre avis, l'in[illegible] notre parti exigeait, dans une [illegible] quelconque, que mon nom [illegible] sur la liste des candidats [illegible] d'Etat, je me soumettrai avec [illegible] à votre décision, et ferai, pour mon [illegible], les efforts que j'eusse fait [illegible] même.

[illegible] que votre comité, dans la campagne [illegible] va s'ouvrir, n'agira que dans [illegible] la Louisiane.

[illegible], etc. ALEX. BOARMAN.

[illegible] DES SOLDATS CONFÉDÉRÉS.

[illegible] place à la lettre suivante [illegible] contienne l'expression d'un [illegible] sévère contre une population [illegible] fait et qui est disposée à [illegible] pour la cause dont il s'a[illegible].

Bâton-Rouge, juillet 1872.

[illegible] les Editeurs,

[illegible] l'*Abeille* du 21 juin la description [illegible] transfert des restes de soldats [illegible] à Richmond. Cette cérémonie [illegible] dernier devoir rendu au courage [illegible] m'a vivement ému, il [illegible] de tristes réflexions, en comparant [illegible] patriotisme des Virginiens avec [illegible] de mes compatriotes Louisianais.

[illegible] la paix, j'espérais qu'il s'ouvrirait [illegible] tout l'Etat des souscriptions [illegible] un monument à la mémoire [illegible] soldats morts sur les champs [illegible] dans les hôpitaux, par suite [illegible] ou de misère. Mais mon espoir [illegible] déçu. Nos malheureux enfants, [illegible] sont épars dans toutes les [illegible] la confédération, sont oubliés. [illegible] rien qui atteste le sacrifice [illegible] nobles martyrs! Rien qui rap[illegible] génération future que l'élite [illegible] la Louisiane a succombé en [illegible] pour son indépendance. Ces [illegible] victimes s'étaient pas guidées [illegible] sordide qui a présidé à la [illegible] en combattant ils n'obéissaient [illegible] sentiment du patriotisme et de [illegible] Puisse leur mémoire survivre [illegible].

UN VÉTÉRAN.

[illegible]—Le grand tirage de la Loterie [illegible] de la Louisiane aura lieu demain, [illegible] du courant, à 11 heures, au de[illegible] de la compagnie. Le prix [illegible] de $50,000, avec 20,000 numéros [illegible] billet. Le public est invité à [illegible] tirage. Maintenant c'est au [illegible] juger si l'argent qu'on met à la [illegible] perdu. Pour beaucoup de gens [illegible] est un trésor, en ce qu'elle met [illegible] entre les mains d'un homme [illegible] sait en tirer parti et en fait le [illegible] de sa fortune. Pour beaucoup [illegible] elle est une cause d'économie, et [illegible] rapport, lors même qu'elle ne leur [illegible] aucun gain, elle leur est profitable [illegible] certainement mieux avenir [illegible] une faible somme économisée [illegible] pas l'épargner du tout ou la [illegible] en dépenses vaines. Dans ce dernier [illegible] on se ménage une chance de [illegible]; dans le second tout est perdu [illegible] et l'on ne peut compter sur rien.

Revue des Journaux.

Dans un article bien pensé et bien écrit, le *Picayune* constate que la transformation qu'a subie le parti démocrate à Baltimore, lui a donné une existence nouvelle et une vigueur pour l'action qui rappelle celle que ce parti déployait du temps de Jackson. L'antagonisme des forces existant dans la nation présuppose l'existence de deux partis seulement. Il n'y a pas de place pour un troisième.

Le parti démocrate, dit le *Picayune*, transformé et régénéré, tient la campagne, et c'est le comble de la présomption de la part d'une poignée de républicains de prétendre qu'en adoptant le nom de libéraux ils ont acquis le droit d'absorber l'organisation démocratique, et de commander les services des masses démocratiques, et, par ce procédé, de se donner le contrôle des affaires publiques, soit dans l'Etat soit dans la nation.

Notre confrère constate les progrès faits par les candidatures de la fusion qui sont acceptées partout comme répondant au sentiment populaire.

La lettre du gouverneur Warmoth met fin, dans l'opinion du *Times*, aux imputations dirigées contre le parti libéral relativement à l'objet personnel attribué à la création de ce parti. Le *Times* serait facile à satisfaire s'il croyait réellement à ce qu'il avance. Si M. Warmoth avait annoncé qu'il ne serait pas candidat devant la convention libérale, on pourrait invoquer sa déclaration comme une preuve de son désintéressement; mais, comme il a eu grand soin, au contraire, de poser sa candidature, et, comme ses émissaires dans les campagnes, ne se gênent pas pour avancer qu'il sera nommé et élu quand même, nous ne pouvons nous laisser influencer par les sophismes du *Times*.

Le *Times* parle d'une lettre de M. Boarman, l'un des candidats remplacés. S'il s'agit de la lettre que nous publions plus loin, le *Times* ne peut y puiser un argument pour sa cause. La décence interdit à M. Boarman de se joindre au parti libéral et nous croyons que le *Times* le calomnie en le comptant parmi les adhérents de la cause de Warmoth.

Le *Republican* discute les droits et les devoirs des comités de la démocratie et de la réforme. Il est permis de décliner la compétence en pareille matière de l'ex-organe du parti radical qui est, aujourd'hui encore, le double organe des républicains du parti Campbell-Pinchback et des libéraux.

Le *Republican* donne d'étranges raisons pour expliquer l'élévation des taxes. Il oublie de mentionner les véritables, à savoir que les dépenses de l'Etat ont été portées par ses amis de deux millions par an à sept millions et demi, et que trente millions ont été ajoutés à la dette de l'Etat et qu'il faut payer l'intérêt de ces trente millions.

Le *National Republican*, répondant à nos observations au sujet de la candidature de Greeley, attribue la décision de la convention de Baltimore au désir des démocrates d'avoir les places. C'est là une appréciation bien étroite de l'acte dont nous apprécions ailleurs les causes. Ce journal se livre à des calculs tout favorables à la cause qu'il soutient, calculs que nous considérons comme très problématiques. Le *National Republican* publie aussi un article de personnalités contre le propriétaire et les rédacteurs du *Times*.

L'ILLUSTRATION.—MM. Hébert & Cie., rue de Chartres, ont reçu le numéro du 29 juin de l'*Illustration*. Il contient une vue complète de la ville de Lyon.

MAISON T. MOREAU.—Nous publions aujourd'hui dans nos colonnes une annonce de cette maison populaire. Nous mentionnerons particulièrement dans la liste des marchandises annoncées, un bel assortiment de chemises françaises récemment déballé. Ces chemises sortent des meilleures fabriques de Paris et, comme elles ont été reçues un peu tardivement, elles seront vendues à des prix exceptionnels afin d'en faciliter l'écoulement. Les chemises de percale en couleur pour l'été et la campagne sont du meilleur goût et les dessins sont tout ce qu'il y a de plus nouveau. Nous signalerons également à l'attention de nos lecteurs et de nos lectrices le choix considérable d'articles de bain et de voyage dont la maison Moreau est toujours pourvue dans cette saison. Pour les autres articles très variés que cette maison a toujours en grande quantité et qui sont de qualité supérieure, nous nous référons à la longue liste contenue dans l'annonce.

MAISON DE COMMISSION A PARIS.—La maison T. Moreau, si honorablement connue à la Nouvelle-Orléans où elle a été établie en 1836, a une maison de commission rue Boileau No 82, à Auteuil-Paris. Les marchands de la Nouvelle-Orléans qui ont à faire des achats à Paris, ne sauraient mieux placer leur confiance qu'en s'adressant à cette maison qui offre toutes les conditions désirables de ponctualité, d'honorabilité et de capacité. Connaissant parfaitement la place de Paris, M. Moreau pourra servir très heureusement les intérêts de ses commettants.

☞ On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 103 rue du Canal, chez M. S. Hedricks.

EVENTAILS GREELEY.—Nous avons reçu de M. Louis Geo. Asbury, 48 rue Royale, un éventail représentant la tête de Greeley au naturel. Des soies blanches attachées sur les côtés et au sommet représentent les favoris et la mèche frontale du fermier de Chappaqua. La figure de Greeley n'a rien de distingué, mais elle respire la bonté et peut-être aussi la sensualité. Les éventails Greeley vont devenir à la mode: l'idée en est très originale.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chaînette. Elle se vend au No 103, de la rue du Canal.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Nous avons reçu hier soir des journaux de Mexico allant jusqu'au 29 juin. En voici quelques extraits:

QUERETARO.—Tout l'Etat est infesté de voleurs. Au dedans et au dehors de la ville, des vols sont commis impunément, sans que les autorités puissent ou veuillent les empêcher. 550 soldats d'infanterie ou de cavalerie, qui auraient pu être employés, de préférence, à la persécution des bandits, ont été envoyés pour renforcer la garnison de San Luis.

En échange de tout cela, la Législature accorde des facultés en matière de finances et de guerre, à M. le gouverneur Cervantes, jusqu'à un mois après la prochaine période des sessions du Congrès.

ENCORE UN PLAGIO.—Le 24 courant, à 5 heures du soir, M. Miguel Uribe, propriétaire très estimé de Texcoco, a été plagié près de cette ville, au moment où il revenait de faire une promenade avec sa famille.

Quatre individus masqués se présentèrent à l'improviste et firent descendre M. Uribe de sa voiture en le maltraitant; ils l'attachèrent et le mirent sur une mule, après lui avoir bandé les yeux, pour pouvoir l'enlever sans aucune difficulté.

Bien que l'autorité ait mis en mouvement tous ses agents, on ne sait encore rien de la victime.

—ENCORE UN PLAGIO.—Avant-hier soir, à la sortie du Théâtre Principal, M. Juan Cervantes a été plagié, et à l'heure où nous écrivons, on ignore encore où il aura été emmené. M. le gouverneur du District, en personne, avec l'aide de la police, s'occupe de rechercher la victime ainsi que les auteurs du crime.

LE TAMESI.—La barque à vapeur française, de ce nom, arrivée à Veracruz, le 18 du courant, est partie de Bordeaux, le 6 mai, avec un chargement pour Port au Prince de Haïti, Veracruz, Tuxpam et Tampico; elle jauge 1,066 tonneaux et appartient à la maison J. et C. Prom et Cie de Bordeaux. C'est le premier voyage d'essai qu'elle fait au Golfe du Mexique, et ses propriétaires ont l'intention de construire trois vapeurs du même jaugeage et réunissant les mêmes conditions, dans le but d'établir un service périodique de voyages entre Bordeaux, Port au Prince, Veracruz, Tuxpan et Tampico.

VERACRUZ.—L'œuvre commencée du prolongement du môle a souffert un contretemps par suite d'une forte marée; mais on travaille avec activité à réparer le dégât.

Nous publierons demain un exposé de la situation du Mexique qui, paraît-il, est plus déplorable que jamais.

—Le 30 juin, M. Tenaille, commissaire de police, a notifié au *Radical* un arrêté ainsi conçu:

"Le gouverneur de Paris, attendu que le journal le *Radical* par des attaques quotidiennes, provoque à la haine, et au mépris du gouvernement et de l'armée, en vertu des pouvoirs que lui confère le [illegible] de siège, arrête:

"Art. 1er. La publication du journal le *Radical* est interdite.

"Art. 2. Le préfet de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

"Paris, 28 juin 1872.

"Le général gouverneur de Paris, Signé: DE LADMIRAULT."

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Cette semaine pourra se nommer la semaine du sang.

Pas de jour, où nous n'ayons eu à rapporter un meurtre, une tentative d'homicide, un acte de violence!

Aujourd'hui, il nous incombe le triste devoir de mettre sous les yeux du lecteur les détails d'une tragédie sanglante, qui a eu pour théâtre un des quartiers les mieux habités de la Nouvelle-Orléans.

Il était cinq heures vingt minutes de l'après-midi. Un jeune homme de vingt et quelques années, M. Lucien Adams, Jr., se trouvait rue de l'Esplanade, presque vis-à-vis la rue Tremé, sur le *neutral ground*, attendant le char. Il faisait face à la maison de M. Aristide Bienvenu, qui est située du côté inférieur de la rue de l'Esplanade entre Saint-Claude et Marais. Cette maison porte le numéro 172.

M. Lucien Adams était là, depuis quelques instants, lorsque M. Aristide Bienvenu est sorti de chez lui, a traversé la rue, est venu droit au jeune homme et l'a interpellé avec vivacité.

Quelles sont textuellement les paroles adressées par M. Bienvenu à M. Adams et celles qui ont pu être échangées entre eux? L'enquête judiciaire nous les fera, sans doute, connaître. Voici, du moins, le sens de l'interpellation de M. Bienvenu:

—Monsieur, que faites-vous là, en face de ma maison? Vous regardez Mme Bienvenu, avec une insistance déplaisante.

(Dans ce moment-là, Mme Bienvenu rentrait chez elle.)

—Monsieur, a répondu M. Adams, je ne fais rien de ce que vous dites; j'attends le char.

Le ton irritant sur lequel la discussion avait débuté pouvait laisser présager une issue funeste.

Effectivement, après l'échange de quelques paroles, M. Bienvenu s'est avancé sur M. Adams, et celui-ci a levé une badine légère qu'il tenait à la main.

Aussitôt, M. Bienvenu s'est rejeté en arrière, a tiré un revolver et fait feu sur M. Adams. Au moment où le premier coup l'a atteint, le jeune homme, s'étant reculé de quelques pas, devait se trouver sur la chaussée. Voulant se défendre, il a tiré un revolver, a fait feu, mais sans toucher son adversaire.

M. Adams a reçu trois blessures—dans la région inférieure de l'abdomen, au pubis—à la partie antérieure du pied droit—à la partie postérieure du pied gauche.

La maison No 172 et 174, rue de l'Esplanade, appartenant à Mme Vve MacLeane, porte les traces visibles de deux balles: l'une, à hauteur d'homme, sur la porte de service qui donne accès dans la cour; l'autre, à quelques pieds de là, à une hauteur moindre, sur la façade. La canne de M. Adams a été effleurée par une balle. Voyant son adversaire hors de combat, M. Bienvenu est rentré chez lui.

Le malheureux jeune homme s'est, alors, traîné jusqu'au trottoir, qui, dans cette partie de la rue, en face du numéro 172, est très élevé au-dessus du ruisseau, et s'est assis.

Le dernier coup de pistolet était à peine tiré que, déjà, retentissait le sifflet de police, et l'officier Simon accourait auprès du blessé. Au même moment, passaient deux estimables citoyens, MM. Michel de Armas et J. B. D. Casenave.

Apercevant M. Adams dans cette triste position, MM. de Armas et Casenave se sont empressés auprès de lui, et le soutenant, le portant à demi, ils l'ont conduit chez le docteur de Rancé, rue Tremé, à l'angle de la rue du Quartier.

M. Adams perdait son sang en abondance. Ses vêtements—un costume complet de toile blanche—en étaient inondés, et une traînée sanglante a marqué son passage sur les trottoirs des rues Esplanade et Tremé, jusqu'à la maison du docteur de Rancé.

Ce praticien, après avoir examiné les blessures de M. Adams et en avoir constaté la gravité, a envoyé chercher une voiture pour transporter le jeune homme à son domicile, rue Bourgogne, 43.

En attendant l'arrivée de la voiture, M. Adams est resté assis sur un canapé dans la salle à manger du docteur, supportant avec un grand courage les pénibles souffrances que lui causait sa blessure de l'abdomen. La balle a frappé le pubis, et par déviation, est allée se loger dans la région de l'aine.

Transporté dans son domicile, par les soins du docteur Rancé, M. Adams a reçu la visite du docteur Gaudet, médecin de sa famille, qui s'est adjoint, nous dit-on, le docteur Mercier.

Les hommes de l'art ne se sont pas encore prononcés sur l'état du blessé; mais il est évident que cet état est d'une gravité extrême. Au moment où nous écrivons, une seule balle a été extraite, celle du pied gauche.

M. Aristide Bienvenu s'est constitué prisonnier entre les mains de l'officier Simon.

Tel est l'ensemble des faits, d'après les renseignements que nous avons pu nous procurer. L'enquête judiciaire précisera les détails de cette lugubre et sanglante tragédie. Nous en ferons connaître le résultat aux lecteurs du journal.

Derniers renseignements.—M. Aristide Bienvenu s'est renfermé dans un mutisme complet et a refusé de répondre aux questions qui lui ont été posées. La version de ses amis diffère en quelques points de la relation ci-dessus. L'enquête judicial re éclairera et précisera les faits.

M. Adams, paraît-il, était venu dans un char de la ligne Remparts et Esplanade jusqu'à cette dernière rue. Là, il avait quitté le char, et pris à pied la rue de l'Esplanade. Il s'était arrêté pour attendre le char suivant.

Dans le char par lequel il était venu se trouvait Mme Bienvenu. Un des amis de M. Adams avait dit à celui-ci le nom de cette dame.

Le Dr. J. B. Cooper, médecin de la ville, a été appelé à faire une enquête sur le décès de Félix Vincent, dont nous avons rapporté, hier, la fin tragique. Il a constaté que la mort était la conséquence d'une blessure par arme tranchante. L'arme a pénétré entre la première et la deuxième côte, à une profondeur de deux pouces et demi dans le poumon gauche; sur son passage elle a rencontré l'artère axillaire et en a fait la section; ce qui a provoqué une hémorrhagie interne.

Félix Vincent était un homme de couleur, âgé de trente-cinq ans, et employé au service des rues, sous les ordres du surintendant Wm Vigers.

Pierre Pujos, le meurtrier, est aussi de couleur; il a vingt-quatre ans, et remplit les fonctions de portier à la Cour du recorder McArthur.

L'enquête judiciaire a été ouverte, hier, et sera probablement terminée aujourd'hui. L'accusé, dans ses premières déclarations, prétend avoir été frappé à la tête par le défunt.

Une tentative d'homicide a été commise, à bord du schooner "Tiger" mouillé dans le Vieux Bassin, sur la personne d'un nommé Thomas Hansen, par un individu du nom d'Anthony.

Le coupable s'est soustrait aux recherches de la justice. Le blessé, dans une fort triste condition, a été transporté à l'Hôpital de Charité.

Le rapport de police mentionne les deux accidents suivants:

Un jeune garçon de 13 ans, Robert Lusher, dont les parents demeurent rue Joséphine 217, est tombé d'une charrette à arroser (No 2,348). La roue lui a passé sur le corps. Transporté à son domicile, il a reçu les soins du Dr. Lany, qui conserve peu d'espoir de le sauver.

Une enfant de six jours est tombée de son berceau et a succombé aux suites des blessures qu'elle a reçues. Domicile des parents, rue Roman, entre Annette et St-Antoine.

JUGEMENT D'EMILE LEGIEN, PHARMACIEN DE L'HÔPITAL DE CHARITÉ.—Emile Legien, le pharmacien de l'Hôpital de Charité, arrêté le 7 juillet sur un mandat du Grand Jury, a été jugé hier à la cour criminelle. Il est accusé de s'être approprié différents médicaments appartenant à l'Hôpital de Charité et évalués à $170, à peu près.

L'avocat de la défense était M. J. J. Finney. Plusieurs témoins ont été entendus et leurs témoignages ont été très [illegible] l'affaire a été [illegible] jusqu'à [illegible]. Le jury n'a pu s'accorder après une première audition de l'affaire; on lui a permis de se retirer, à condition qu'il ne communique rait pas avec des personnes étrangères sur cette affaire.

Le Comité des chemins de fer s'est réuni hier, à une heure de l'après-midi, au Cotton Exchange, sous la présidence de M. Moses Greenwood.

Etaient présents: MM. Louis Schneider, Wm. A. Bell, John H. Kennard, Wm. Hartwell, John Chaffe, T. Tupper, A. Baldwin, L. R. Colleman, R. T. Buckner, J. L. Adams, B. J. Sage, L. J. Higby, H. Gilco, C. J. Leeds, B. J. West.

Conformément aux résolutions passées dans la séance précédente, MM. T. Tupper, Thos. D. Miller, Louis Schneider, Cyrus Bussey et A. Baldwin, ont été nommés membres du sous-comité des chemins de fer.

M. Tupper, au nom de ce comité, a demandé un délai pour terminer le rapport concernant le chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

Rien encore du colonel Scott.

Les six Recorders ont versé dans la caisse de l'administrateur de la police la somme de $354, produit des amendes pendant la semaine qui a pris fin le 13 juillet 1872. Cette somme se répartit comme suit:

District.	Recorder.	Montant.
1	Recorder Houston	$158 50
2	Recorder McArthur	105 00
3	Recorder Leclerc	52 50
4	Recorder Billings	27 00
5	Recorder Parsons	4 50
6	Recorder Campbell	6 00
	Total	$354 [illegible]

ORGANISATIONS DÉMOCRATIQUES.

La Légion de Seymour (Seymour Legion), l'une de nos organisations démocratiques qui furent les plus populaires pendant la campagne électorale de 1868, s'est reconstituée, hier soir.

Les membres de ce club, réunis en meeting dans une des salles du quartier-général du Comité Central Démocratique, ont ratifié les nominations de la Convention de Baltimore, et la liste de Fusion pour les candidatures aux emplois d'Etat.

Puis ils ont procédé à l'élection de leurs officiers.

Président, H. Gibbs Morgan,
Vice-Prés., 1er dist., Robt. J. Clohecy.
" 2d " Paul Capdevielle.
" 3e " Hilary Cenas,
" 4e " Frank Wall,
" 5e "
" 6e " E. J. Fellowes.
Secrétaire, John J. Barnett,
Asst. " L. B. Clark,
Trésorier. L. Arnoult,
Gr. Marshal, J. J. O'Brien,
Asst. James Renshaw,
" C. E. Haggerty,
" O. M. Tennyson,
" L. André Burthe.

Un nouveau club démocratique vient de s'organiser dans le onzième ward, sous le nom de "Eleventh Ward Workingmen's Democratic Club."

Les officiers sont;

Président—M. C. W. Willis.
Vice-présidents—MM. F. W. Moorots et le juge Thos. J. Collins.
Secrétaire—M. A. McDonnell.
Trésorier—F. Rusk.
Marshal—M. Clark.

Les "Greeley Guards" ont adhéré pleinement aux principes du parti démocrate. Mardi soir, ils ont tenu un meeting dans la rotonde de l'Hôtel St. Louis et nommé les officiers suivants:

Président—J. H. Castellanos.
Vice-présidents—J. H. Masset, Wm. Opp, J. J. Goeke.
Secrétaire—Frank Otto.
Asst Secrétaire—G. Bonnafon.
Trésorier—John Simon.
Grand Marshall—John Steer.

TEMPÉRATURE.—18 juillet 1872.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	82	28
12 M.	90	32
3 P. M.	92	33
6 P. M.	88	31

Chronique de la Louisiane.

LA LISTE DE FUSION ET LA PRESSE LOUISIANAISE.—La plupart des journaux démocrates des campagnes, et de fait, tous ceux vraiment dignes de porter ce nom, soutiennent la liste de fusion de l'Etat, et acceptent le programme qui a été adopté par les deux comités réunis du parti démocrate et du parti de la réforme.

Tous les jours, nous en voyons de nouveaux se ranger sous la bannière démocratique, symbole de gloire et d'honneur; armés de toutes pièces pour combattre à outrance le parti de la honte et de la corruption, représenté par les politiciens sans vergogne qui pendant quatre années ont pillé et dégradé la Louisiane.

Ils comprennent que tout compromis, que toute alliance avec cette clique immonde, entraînerait non seulement la ruine de l'Etat, mais compromettrait en même temps leur honneur et leur dignité d'hommes. Ils ne se laissent pas tromper par de vaines paroles, et leurs yeux perçants découvrent le bout de l'oreille du vice à travers tout le fatras de vertu dont les libéraux font parade. Comme saint Thomas, ils veulent toucher avant de croire; et même en touchant, il n'est pas dit encore qu'il leur serait possible de croire à l'honnêteté de certaines gens. Ils connaissent trop bien la vérité du proverbe qui dit: Qui a bu, boira; pour ajouter foi au repentir trop tardif de ceux qui se sont enrichis à leurs dépens, ou pour se laisser attendrir par les larmes de crocodile que versent sur nos désastres ceux mêmes qui les ont causés.

Ils veulent anéantir la race des aventuriers avides qui se sont abattus sur la Louisiane comme une bande de vautours, pour se partager les dépouilles de la guerre; et ils veulent donner l'administration de l'Etat à des hommes honorables et désintéressés, qui sont au-dessus du soupçon, et qui, nés au milieu d'eux, peuvent seuls s'identifier avec les intérêts de la Louisiane.

Parmi ceux qui partagent ces opinions et qui sont restés fidèles aux vieilles traditions du passé, nous citerons le "Méridional" de la paroisse Vermillion et le "White Hall Gazette" de la paroisse Livingston, qui viennent grossir la liste déjà nombreuse des organes démocratiques des campagnes, qui ont conservé leur intégrité au milieu de la corruption générale, et qui n'ont d'autre ambition que de libérer l'Etat du despotisme et de la honte.

Le temps de l'action est proche, et la démocratie saura prouver à ses ennemis, qui ont annoncé sa mort et ses funérailles, qu'il lui reste encore assez de force pour sortir victorieuse de la lutte et couvrir de confusion les ambitieux désappointés et les railleurs dépités. Rira bien qui rira le dernier.

LES NOUVEAUX IMPOTS EN FRANCE.

Nous lisons dans la *Gazette de France* du 26 juin:

M. de Goulard, ministre des finances, a fait connaître hier les impôts nouveaux que le gouvernement recommande à l'adoption de la Chambre pour subvenir aux besoins du Trésor. On se souvient qu'à la suite du vote du 19 janvier dernier, la recherche des taxes à établir pour équilibrer le budget sans recourir à l'impôt sur les matières premières fut renvoyée à la commission du budget de 1872. De cet examen est sorti le rapport de M. Deseilligny. Les besoins, dans ce rapport, sont évalués à 86,000,000. Pour couvrir cette somme, la commission propose les impôts suivants:

Taxe sur les valeurs mobilières devant produire environ	15,000,000
Taxe sur les créances hypothécaires	6,000,000
Impôt sur le chiffre des affaires	70,000,000
Total	91,000,000
auxquels il convient d'ajouter	7,000,000

produit d'une taxe à établir sur le transport des journaux, les chevaux, les voitures, la dynamite, etc. On arriverait ainsi à une somme d'environ 100,000,000.

La commission indique en outre comme ressources suprêmes auxquelles il serait toujours possible d'avoir recours, si les impôts qu'elle propose étaient insuffisants:

Un accroissement de droit sur les alcools	30,000,000
Un second décime sur le sel	30,000,000
Un décime additionnel au principal de l'impôt foncier	17,000,000
Total	77,000,000

auxquels on pourrait ajouter encore l'impôt sur les pianos et le doublement des droits de succession en ligne directe; la commission pense qu'on pourrait obtenir ainsi une somme ronde de 200,000,000.

On voit que les industriels ont obtenu gain de cause devant la commission; ils ont réussi à faire imposer tout le monde excepté eux-mêmes. L'exposé fait hier par M. de Goulard et les paroles prononcées par M. Thiers prouvent que le gouvernement a des vues et des intentions très différentes de celles de la commission. D'après le ministre des finances, et il est malheureusement dans le vrai, le chiffre à obtenir pour équilibrer le budget de 1873 n'est pas de 120 millions comme on l'imaginait, mais bien de 200 millions, tant à cause de l'insuffisance de certains revenus, que des intérêts de l'emprunt à faire et des intérêts à 5 0/0 des 3 milliards qui sont dus à la Prusse. Il y a lieu de penser, selon nous, que ce chiffre est encore au-dessous de la réalité; il faut en effet tenir compte des garanties d'intérêts dues aux compagnies de chemins de fer; il faut songer à réduire la dette contractée par l'Etat envers la Banque; il ne faut pas oublier enfin les frais considérables qu'entraînera fatalement la réorganisation militaire; suivant toutes probabilités, près de 400 millions seront nécessaires pour équilibrer les recettes avec les besoins.

—La *Gazette de France* du 30 juin annonce ainsi le premier vote:

Le principe de la taxe sur les prêts hypothécaires a été voté hier à une faible majorité: 294 voix contre 268, sur 562 votants. Il reste heureusement à voter, sur l'article 2, ainsi que sur les amendements, et enfin sur l'ensemble de la loi; l'Assemblée peut donc encore revenir sur le vote [illegible].

DÉPÊCHES Télégraphiques TRANSMISES A L'ABEILLE.

EUROPE.

L'Arbitrage de Genève.

Genève, 18 juillet.—Les préliminaires sont terminés et le tribunal s'est décidé à examiner séparément chaque cas de navire de guerre.

Londres, 18—Dépêche au *World* par le câble.—L'agent anglais a demandé que le tribunal fît exclusion des affaires du Tallahassee, Chicamauga, Sumter, Nashville, Retribution, Boston, Sallie, Jeff. Davis, V. H. Jay et Music. Chaque parti a présenté un mémoire contenant l'exposé des moyens de droit. Un sommaire des raisons américaines dans l'affaire du Florida a été présenté aujourd'hui.

Le professeur Montague Bernard est arrivé aujourd'hui. Les toits et les balcons des hôtels sont couverts de drapeaux et de guirlandes.

Arrivée de Stanley.

Londres, 18 juillet.—Des dépêches de Port Said annoncent le retour en Angleterre du Stanley qui a joué un certain rôle dans le voyage entrepris pour découvrir Livingstone. Un fils du Dr Livingstone l'accompagne.

Vienne, 18 juillet.—On rapporte dans les cercles fashionables que le général de Schweinitz, envoyé allemand à la cour d'Autriche, est à la veille d'épouser la fille de l'honorable John Jay, ministre des Etats-Unis.

ANTILLES.

Havane, 16 juillet.—Le général Fajar a été nommé commandant en chef des forces espagnoles dans le district de San Espiritu. Les insurgés ont été récemment deux volontaires à une lieue de Manzanillo.

Les journaux de l'intérieur de l'île, favorables à la cause des Cubains natifs, republient la proclamation de Valmaseda du 12 juin.

Señor Cupi, attaché autrefois à la *Prensa*, s'est chargé de continuer la publication de l'*España*, les derniers propriétaires ayant cédé leur intérêt.

Le steamer Moro Castle, de New York, est arrivé ce matin.

New York, 18 juillet.—Le gouverneur de Bille, de l'île danoise, St-Thomas, est arrivé ici aujourd'hui sur le steamer Henry Chauncey. Le 4 juillet a été célébré par les résidents américains à Kingston, Jamaïque. Les exilés cubains ont fait une démonstration en faveur de Cuba. Leur drapeau et celui des Etats-Unis dominaient les couleurs espagnoles drapées de deuil.

WASHINGTON.

Banques de Vicksburg et de Selma.

Washington, 18—Le contrôleur de la circulation a donné avis aux créanciers de la Banque Nationale de Vicksburg, Miss., et de la 1ère Banque Nationale de Selma, Ala., que les réclamations doivent être présentées dans les 90 jours prochains autrement celles seront intentées. Les réclamations pourront être présentées avec les preuves requises, au contrôleur de la circulation.

Observations Météorologiques.

Les probabilités disent qu'il y a bonne chance de pluie en Virginie et dans la Caroline du Nord et chance de beau temps dans les Etats du Golfe pour vendredi.

Le parti républicain et la campagne électorale.—Projet de Bill de Bismark pour arrêter l'immigration.

New York, 18 juillet.—Le Comité exécutif national du parti républicain s'est réuni hier après-midi. La séance a été secrète. On a discuté sur les mesures à prendre pour s'occuper de la campagne électorale dans la Pennsylvanie, l'Indiana, la Caroline du Nord et l'Ouest-Virginie.

L'ex-sénateur Abbott a rapporté que tout était pour le mieux dans la Caroline du Nord.

Le colonel Evret, le président du Comité central de l'Etat, a représenté la Pennsylvanie à la place de M. Kimball, qui était malade.

On a suggéré l'idée d'utiliser tous les démocrates opposés aux démocrates et aux libéraux dans l'Etat de l'Ouest-Virginie et on a pris des mesures en conséquence.

On se préparera à poursuivre vigoureusement la campagne dans quelques jours d'ici.

Un membre éminent de la Chambre des Représentants de l'Allemagne, écrit le *Tribune*, que le parti que Bismark veut essayer de prohiber sur une loi pour arrêter l'immigration allemande en Amérique et traite ce projet d'absurdité, en disant que la seule façon d'arrêter l'immigration allemande serait d'accorder à ce peuple les mêmes droits dont il jouit aux Etats-Unis.

Candidature dans l'Illinois.

St-Louis, 18—Les Démocrates du 16me District du grand conseil de l'Illinois, assemblés en Convention à Vandalia, ont nommé hier S. Z. Bryan pour le Congrès. La Convention Libérale républicaine s'est assemblée dans le même temps à la même lieu et dans la nomination démocratique et a promis l'appui cordial des Républicains libéraux.

Les porteurs de bons de la Caroline du Sud.

New York, 18—Dans une réunion des porteurs de bons de la Caroline du Sud, le comité aujourd'hui a rapporté que la collection des souscriptions pour la poursuite de leurs réclamations faisait peu de progrès. En conséquence, des résolutions portant que les détenteurs déposeront pour cent de la valeur au pair de leurs bons pour soutenir le procès, ont été adoptées.

Arrivé, le steamer St-Laurent.

Récolte dans le Wisconsin.

Chicago, 18 juillet.—Les nouvelles de la partie centrale du Wisconsin disent que la récolte promet. Cependant le blé de printemps a été sérieusement endommagé par la sécheresse, et le rendement sera léger.

Affaire Tweed.

New-York, 18—L'affaire Tweed s'est ouverte par la plaidoirie de David D. Field, avocat de Tweed, contre le droit du peuple d'intenter procès, après quoi la cour s'est ajournée en septembre prochain. Alors une décision sera rendue.

Les Eaux de la Virginie.

Green Brier White Sulphur Springs, ouest Virginia, 18 juillet.—Les places de bain de la Virginie se remplissent rapidement. Il y a 150 personnes à Rock Bridge, 100 à Warm Springs et 120 à Sweet Chalybeate Springs. Le général Pickett, de la Caroline du Sud, se trouve à Sweet Chalybeate.

Il y a ici 780 visiteurs, parmi lesquels l'ex-secrétaire de la guerre, Conrad, de la Louisiane. Le général John Breckinridge était ici lundi soir, en route pour Pittsburg, Kentucky, pour affaires de chemin de fer.

L'Affaire de la Conspiration.

Raleigh, 18—Le commissaire des Etats-Unis a lancé des mandats d'arrêt contre les conspirateurs impliqués dans la tentative faite pour assassiner le marshal de couleur Cross, partisan de Greeley, qui est arrivé ici des bois où il s'était tenu caché. L'instruction devant le commissaire aura lieu demain. Nombre de commissions ont été envoyées et l'on croit généralement qu'une conspiration avait été organisée.

Fusion dans la Caroline du Nord.

Le comité exécutif du parti libéral républicain a émis une circulaire pour engager le parti à endosser et appuyer la liste conservatrice démocratique d'Etat, à la tête de laquelle est le juge Merriman.

Une cargaison californienne.

San Francisco, 18 juil.—Le steamer Sacramento, pour Panama, a emporté $944,000 dont une partie en espèces, pour le Pérou. La cargaison est évaluée $218,000, et comprenant 22,000 gallons de vin et brandy, et 3400 quintaux de blé pour l'Angleterre. Fret 4 livres et 10 shillings par tonneau. C'est pour la première fois, que pareille expédition a lieu.

Arrivée du Marquis de Noailles.

New-York, 18 juillet—Le marquis de Noailles, le nouveau ministre de France, est arrivé ce soir avec sa famille sur le vapeur St-Laurent, et il a pris logement à l'hôtel Brevoort. Il a été reçu au bas de la baie par le député [illegible], par le consul de France, [illegible] et [illegible] en ville par le [illegible] de la Domaine, le Gen'l Grant. Il [illegible] l'intention de [illegible] en famille à [illegible] avant de [illegible] Washington.

[illegible] de Voorhies.

Terre Haute, Indiana, 18—[illegible] la nomination démocratique pour le Congrès à la convention de Greencastle, aujourd'hui, l'Hon. D. W. Voorhies a prononcé un long discours, très élaboré.

Il a dit qu'il tenait compte aux [illegible] les républicains comme aux hommes démocrates ne s'étant soumis des considérations de parti pour voter contre une administration [illegible], arrêter par la compagnie avec laquelle ils allaient exécuter [illegible].

Il pensait que ni l'un ni l'autre des quatre ou cinq démocrates qu'il pourrait citer au fait pu battre Grant et être élu président. Il exerçait son droit de membre du parti démocrate en exprimant sa conduite.

Il n'avait aucune excuse à présenter pour le passé [illegible] s'est opposé à la nomination de Greeley. Ce qu'il avait dit était pour la Convention de Baltimore et non au-delà. Il regrette que ses vues n'aient pas été adoptées et il serait disposé à rentrer dans la vie privée s'il ne sentait qu'il est de son devoir comme citoyen, d'accepter la nomination et de faire une campagne de plus.

Il pense que le parti démocrate même avec Greeley [illegible].

M. Voorhies passe ensuite en revue le champ de la politique nationale et dit que le parti républicain, sans les abus de pouvoir, aurait duré plus qu'aucun autre dans l'histoire du monde. Mais sa carrière a été pleine d'iniquité. Il a manqué à la confiance du peuple et a écarté les meilleurs éléments de son organisation.

Il a cité l'exemple de l'Indiana où la Démocratie avait réduit de 15,000 en 1866 la majorité républicaine, de manière que les Républicains purent à grand'peine sauver leur Etat en 1868, et qu'ils auraient perdu sans avoir recours à des moyens frauduleux. L'adoption du 15e amendement fut encore une fraude. Et cependant les Démocrates eurent l'Etat par 3,000 de majorité.

Cela montrait bien la décadence du parti Républicain, et les Républicains Libéraux voulaient sincèrement agir avec modération, le vote de cet Etat serait contre l'administration en octobre et en novembre par les plus fortes majorités qu'on y ait jamais vues.

M. Voorhies pense que les administrations des offices publiques dans le sud depuis trois ans sont les plus tristes qu'on ait jamais vues dans l'histoire d'un peuple civilisé, et il ne s'étonne pas que tant de gens au sud désirent faire échouer la réélection de Grant.

Ils croient que l'élection de Greeley leur procurera du soulagement et c'est pour cela qu'ils ont demandé sa nomination. On leur a accordé cela plus par déférence pour leur condition que pour aucune autre chose.

Si Greeley est élu il sera lié par les plus fortes obligations qui aient jamais pesé sur un candidat. Il faudra qu'il accorde au Sud le bienfait d'une politique juste, bienveillante et fraternelle. S'il ne le faisait pas, il aurait la malédiction des hommes.

Voorhies s'est déclaré opposé à un tarif protecteur, au suffrage des nègres, à la reprise des payements en espèces, au rachat des bons en or, et à l'exemption fiscale des banques nationales.

Huntsville, Ala., 18 juillet.—De fortes pluies ont endommagé les récoltes. Les habitations à coton sont inondées.

New-York, 18—Arrivé, le steamer Columbia, de la Havane.

Le steamer Clyde, de Galveston, s'est échoué dans un brouillard ce matin, au Fort Hamilton, et se trouve à sec.

Wheeling, 18 juil—De fortes pluies hier soir et aujourd'hui ont causé beaucoup de dégâts. Plusieurs rues sont inondées et quantité de marchandises ont été détruites. Dans les environs, les barrières ont été emportées et les grains endommagés. Des ponts de chemin de fer ont été démolis.

San Francisco, 18 juillet.—Le maire de Yeddo, Japon, a dîné avec les élèves de l'université de l'Etat, ce soir. Il a fait une visite officielle au maire de San Francisco, aujourd'hui.

Le courrier entre Dallas et Canon, Oregon, a été arrêté par trois voleurs qui ont pris dans les sacs environ $15,000.

New York, 18 juillet.—Une dépêche du *Herald* dit qu'il n'est pas vrai que le général Banks ait passé du côté de Greeley.

Le comité général de Tammany a ratifié ce soir les nominations de Greeley et Brown et a nommé un comité qui convoquera un grand meeting de ratification.

San Francisco, 18 juillet—Le Jackson Arizona *Citizen* du 11 juillet dit: Le lieutenant Bender et ses hommes sont revenus hier après avoir reçu des renforts. Les troupes ont poursuivi les Indiens jusque sur la montagne du Dragon, mais elles sont revenues sans avoir pu livrer bataille.

RIVIERES.

Etat du Fleuve, Bateaux, etc.

Vicksbourg, 18 juillet—Descendant, les steamers Mary Alice et barges, Imperial et barges.

PASSES.

Passe du Sud-ouest, 18 juillet—Arrivé steamer Yazoo, de Philadelphie.

MARCHES.

Marchés Européens.

Paris, 18—Rentes 54.22.

Londres, 18—L'encaisse de la Banque d'Angleterre a diminué, pendant la semaine, de £601,000. Consol. 92 3/8 au comptant, et à 92 1/2 à terme. Fonds américains sans changement.

Liverpool, 18, au soir.—Coton 10 5/8 à 10 3/4. Orléans, 10 1/2 à 11. Vendu 1000 balles. Céréales calmes.

Marchés Américains.

New York, 18—Coton plus facile. Vendu 1734 balles. Mid. 23 1/4.

New-York, 18 juil—Argent facile de 3 à 4 pour cent sur demande. Change plat à 109 5/8 et 7/8. Or 114 1/2 à 7/8. Gouvernements calme.

Savannah, 18 juil—Coton plat. Mid. 22 1/2. Stock 714 balles.

Mobile, 18 juil—Coton plat et nominal. Mid. 23. Stock 1536 balles.

Charleston, 18 juil—Coton plat et plus facile. Mid. nominal. Stock 631 balles.

Galveston, 18 juil—Coton plat et nominal. Bon ordinaire 20 1/4. Stock 434 balles.

LE DIABLE ET L'USURIER.—Il vient de mourir à Paris un individu bien connu de tout ce qui a mené la vie à grandes guides, un usurier nommé V...., qui demeurait rue de Maubeuge.

V.... avait été, il y a quelques années, le héros d'une histoire des plus grotesques. Quelque pratique qu'il fût, il était extrêmement superstitieux. Un de ses débiteurs qui le savait, imagina un jour, ou plutôt une nuit, de se cacher derrière son lit, vêtu d'un costume rouge et vert d'un effet diabolique, et le front orné de cornes.

Au moment où minuit sonnait, il alluma une petite flamme de Bengale et parut subitement devant l'usurier.

—Qui êtes-vous? balbutia celui-ci d'une voix effarée.

—Parbleu! riposta en ricanant le mauvais plaisant, je suis le diable.

—Qu'y a-t-il pour votre service? gémit l'usurier.

—Imbécile, répondit le diable, je veux ton âme.

—Oh! là! là! sanglota V....

Un assez long silence s'ensuivit.

—Est-ce que je ne pourrais pas racheter la chose, fit V....

—Hum! dit le diable.... Ça sera 10,000 fr. Avec cela, j'en achèterai un autre. Fais vite.

V.... se leva et se dirigea en chancelant vers son secrétaire. Au moment de l'ouvrir:

—Pardon, monseigneur, demanda-t-il, vous serait-il égal de prendre une partie en marchandises? J'ai pour neuf mille francs de perroquets empaillés, et....

A cette question, le débiteur ne put retenir un immense éclat de rire, et tout se découvrit. Trois jours après, V.... le fit condamner sans pitié.

—Un de nos principaux acteurs était depuis longtemps traqué par un enragé théâtromane qui sollicitait sa protection et sa collaboration pour faire jouer un drame en cinq actes et vingt tableaux.

Un matin, surpris au saut du lit par ce songe creux qui, après avoir forcé la porte, lui avait fait subir la lecture de son œuvre, il résolut de le chasser de son entourage.

Ils partirent ensemble et arrivèrent, en devisant littérature, devant l'entrée du théâtre.

—Ma pièce, à votre avis, disait l'auteur inconnu, est donc?....

—Admirablement écrite.

—Vous acceptez le rôle de Francesco?

—Avec enthousiasme.

—Et quand supposez-vous qu'aura lieu la première représentation?

—Dans le plus bref délai.

—Et j'aurai les acteurs....

—Que vous demandez. Certainement, l'élite de la troupe.

—Et les costumes....

—Les plus magnifiques. Nous voici précisément devant le magasin du théâtre. Pour ne pas perdre de temps, entrez et choisissez vous-même ce qui vous conviendra.

Notre homme ne se le fait pas répéter. Il s'élance comme un trait, franchit quatre à quatre les marches de l'escalier, entre comme un tourbillon dans le magasin, et au moment désert. Défaillant de joie, il s'empare de toutes les [illegible] qui conviennent à l'équipement des personnages et les met [illegible] de côté. A ce moment, il est aperçu par le garde-magasin qui, le prenant pour un malfaiteur, s'élance sur lui, le saisit au collet, et l'entraîne en criant de toutes ses forces: Au voleur!

Les pompiers de service accourent; ils conduisent notre homme chez le commissaire; mais celui-ci [illegible], en fourre le dramaturge au violon. Amené enfin devant le magistrat, le larron, sans le savoir, a toutes les peines du monde à recouvrer sa liberté, en faisant comprendre qu'il a été victime d'une erreur.

Le lendemain il a envoyé un commissionnaire chez l'acteur pour reprendre son manuscrit.

L'Affaiblissement [illegible]

[illegible]

AVIS.—Le 22 [illegible] mardi, 16 juillet 1872, à la résidence de M. [illegible] Treadaway, de la paroisse Plaquemines, l'[illegible] JEAN MARIE GREMEAU, habitant de la dite paroisse, à l'âge de [illegible] ans.

Décédé hier soir, à 6 heures, à l'âge de dix-sept ans, SYLVAIN SOULÉ, natif d'Aussun, canton de [illegible], département des Hautes-Pyrénées (France). Les amis et connaissances de ses parents, Jacques Coucot, son beau-frère, et de ses cousins, sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui vendredi, à quatre heures de l'après-midi. Le convoi partira de la maison mortuaire, No [illegible], rue Clouet, entre Franklin et Liberty.

Décédé hier, à 4 heures du matin, THEODULE JEANNETTY, âgé de vingt ans. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de sa famille sont priés d'assister à ses funérailles, à ses funérailles, qui auront lieu cette après-midi, à 4 heures précises. Son corps est exposé rue St-Pierre, entre Villeré et Robertson.

De la part de sa famille.

Cirque St-Augustin.

Société de Bienfaisance des Amis Sincères.—Frères: Vous êtes notifiés de vous trouver à la salle de réunion, cette après-midi, à 4 heures précises, afin d'assister aux funérailles de notre frère THEODULE JEANNETTY, décédé hier à 4 heures du matin.

La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du Président.

EUG. L. MARTINEZ, Secrétaire.

Société de Bienfaisance des Amis Sincères. Décédé hier à 7 heures du matin, THEODULE JEANNETTY, âgé de vingt ans. Ses amis et connaissances, ainsi que les sociétés de Bienfaisance de Victoire, Jeunes Amis et Francs Amis, sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi. Le corps est exposé rue St-Pierre, entre Villeré et Robertson. De la part de la Société des Amis Sincères et de la famille.

Cirque St-Augustin.

ENTREPOT DE TAPIS. 17 ......CHARTRES...... 17

A. BROUSSEAU offre, aux prix de New-York, TAPIS IMPORTÉS—Tapis de Bruxelles, de Turquie, Moquette, [illegible] de tables et de pianos, RIDEAUX dentelle et dentelle Nottingham, BROCATELLE, Reps soie et cotelines, Terries, [illegible], damas à nappe et soie, etc.

17 juil—1y dim,merc,ven

T. MOREAU,

Encoignure Royale et Toulouse,

Vient de recevoir par les derniers arrivages et notamment par le steamer *TURENT*, un assortiment des plus complets de ses articles en vente.

CHEMISES FRANÇAISES

TOILE, COTON DEVANT TOILE ET PERCALE COULEUR. En raison de leur arrivée un peu tardive, ces Chemises seront vendues à des Prix Exceptionnels Défiant toute Concurrence.

Reçu également un Grand Choix de

ARTICLES POUR BAINS.

COSTUMES à bain, BONNETS de bain, CALEÇONS de bain, PARASOLS ET OMBRELLES toile de mer, etc. etc.

ARTICLES DE VOYAGE.

SACS DE VOYAGE en Maroquin, Housses [illegible].

NÉCESSAIRES ET PANIERS de tous genres.

GANTS, BAS ET GANTS [illegible]

PARFUMERIES FINES.

Des Premières Maisons de Paris: Lubin, Pinaud, Guerlain, Société Hygiénique, Condren, J. M. Farina, etc., etc.

Cet article ne laisse rien à désirer sous les rapports: QUALITÉ ET VARIÉTÉ.

MERCERIES

De toutes sortes:

RUBANS, GARNITURES, COTON ET FIL, etc.

L'Attention est spécialement [illegible] sur un [illegible] assortiment de

LINGERIES

Pour Dames et pour Fillettes:

CORSAGES Mousseline et Jaconas.

COLS ET MANCHES Toile et brodés, vendus à un [illegible].

Bonneterie

En général pour Dames et Messieurs.

GILETS ET CALEÇONS de toutes tailles, en Toile, Flanelle mousseline pour l'été et Coton.

Un bel assortiment de:

[illegible]

CANNES ET PARAPLUIES.

OMBRELLES ET OMBRELLES-CANNES de genre le plus nouveau.

CHEVEUX.

ARTICLES POUR COIFFEURS.

T. MOREAU, N. O.

MAISON DE COMMISSION, No 82 rue Boileau,

Auteuil, Paris.

AVIS.

Le grand tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane aura lieu demain, SAMEDI, 20 juillet 1872, à 11 heures du matin, au dessus de la salle de la Compagnie.

"Gros lot, $50,000."

"Seulement 20,000 billets."

"Prix du billet $20 seulement."

Le public est invité à assister au tirage.

FRANCOIS FERNANDEZ.

Encanteur et Agent de Propriétés foncières, Bureau, No 37, Passage de la Bourse.

Il se charge des ventes de propriétés foncières, à l'encan ou à l'amiable, ainsi que des ventes [illegible].

A Louer,

LE MAGASIN situé rue de la Vieille-Levée, No 3, près de la rue du Canal, [illegible]. On en donnera possession le 1er Nov. prochain. S'adresser au No 14, Commercial Alley.

Perdue,

MERCREDI, dans le courant de la soirée, une ÉPINGLETTE avec une pierre topaze, entourée de perles fines, de peu de valeur, mais considérée comme relique de famille. Une récompense libérale à qui la rapportera au No 177 Chartres, entre St-Philippe et Ursulines.

JOHN McCLELLAND.

AVIS.

M. J. BONNOT informe les amis et connaissances et le public en général, qu'il vient de se retirer de la maison A. DUBUC [illegible] POMPES FUNÈBRES [illegible].

Les personnes qui doivent à l'ancien établissement sont invitées à payer le montant de leurs comptes à M. ART. DUBUC qui est seul chargé [illegible].

Vins de Familles. Vins de Familles.

LÉOVILLE d'Alfred Martin, de premier crû [illegible].

MÉDOC d'Alfred Martin en barriques et demi-barriques.

Constamment en magasin et à vendre par WM H. VREDENBURGH, Au No 27 de la rue Poeyfarre.

Genièvre de Hollande.

MARQUES diverses à vapeur, des "Spécialités" en [illegible] de demi-pipes.

A vendre par WM H. VREDENBURGH, Au No 27 de la rue Poeyfarre.

Absinthe.

MARQUE ED. PERNOD, [illegible], à vendre par WM H. VREDENBURGH, Au No 27 de la rue Poeyfarre.

Sucre Raffiné.

200 barils SUCRE CONCASSÉ. 100 " SUCRE A CAFÉ. A vendre par WM H. VREDENBURGH, Au No 27 de la rue Poeyfarre.

En débarquement du Silenzio, de Gênes.

[illegible] de l'arrivée [illegible] HUILE, PRAT & Co. [illegible]

[illegible]

A vendre par [illegible] NORMAN & REISS.

AVIS.—[illegible] de [illegible] SILENZIO [illegible].

[illegible] Les consignataires par le Silenzio [illegible].

A. LANATA, [illegible] Jefferson.

Conditions Avantageuses.

AVEC de [illegible] MACHINE A COUDRE [illegible] rue Royale.

J. A. PRESCOURT. HENRI CHAURANT

La seule Fabrique DE CONFISERIE AU SUD Avec une Usine à vapeur.

H. CHAURANT & CO.

Successeur de E. TURPIN (RED STORE)

98 ... Rue Vieille-Levée ... 98

La seule Maison Française et la plus Ancienne Fabrique de CANDI A la Nouvelle-Orléans.

CANDIS EN BATONS (Médaille avec Premium au Louisiana State Fair).

GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc.

CHOCOLATS.

Importation directe d'Articles pour Confiseurs.

GATEAUX.

SIROPS au jus de fruits, INCOMPARABLES par leur arôme et leur qualité.

Importateurs de jus de fruits, tels que: FRAMBOISES, GROSEILLES, FRAISES, &c.

H. CHAURANT & Co., RED STORE, 98 ......Rue Vieille-Levée........ 98

Souscription Patriotique Française pour la Libération du Territoire.—Comité de la Nlle-Orléans.—Dans sa séance du 29 juin 1872, le Comité a décidé que la souscription serait close au 1er août 1872. [illegible] les personnes qui ont des listes à les remettre au Trésorier avant la date fixée pour la clôture de la souscription, c'est à dire avant le 1er août. Le Trésorier sera visible tous les jours, les dimanches exceptés, chez MM. Rochereau et Cie, négociants, rue St-Louis, le 18 [illegible].

J. B. SEGUIN, Trésorier par intérim.

PARMA-DOMERGUE, Secrétaire.

TAXES DE VILLE.

LES contribuables voudront bien se rappeler qu'il ne leur reste plus que QUINZE JOURS pour payer leurs taxes sans frais.

Il vaut mieux profiter du bon escompte des certificats, &c. qui peuvent, en ce moment, servir à payer une grande partie des sommes, que de payer entre les mains du shérif, avec frais de cour, &c.

JNO. S. WALTON. Administrateur des finances.

PHARMACIE A VENDRE.

DÉSIRANT me retirer des affaires pour m'occuper exclusivement de la préparation de mon SIROP PECTORAL BALSAMIQUE.

J'offre de vendre mon établissement à des conditions très raisonnables. Une personne qui voudrait entreprendre le Commerce des Drogues à une bonne clientèle et s'adresser au excellent emplacement et une très bonne clientèle en ville et à la campagne. En attendant, je vendrai tout mon stock composé de Drogues, Médicaments, Produits chimiques, Médicaments patentés français et américains, en lots au gré des acheteurs et à très bas prix.

Les marchands de la campagne et les pharmaciens sont invités à venir les examiner avant de faire leurs achats ailleurs.

F. P. DUCONGÉ. No 19 de la rue de Chartres, N. O.

PECHES DELICIEUSES.

LES plus grosses et les meilleures pêches de la saison se vendent au magasin de fruits de la rue du Canal, No 160, et au No 3 de la rue St-Charles. Les variétés connues sous les noms de May Beauty, Crawford, Chinese Cling et Orange Magnum seront cédées au plus juste; ainsi que les [illegible] de Terry, etc.

V. LAMANTIA.

Changement de domicile.

MME VERNIEZ, accoucheuse reçue par la Faculté de Médecine de Toulouse, en 1860, prévient respectueusement les personnes de sa connaissance et le public en général qu'elle vient de transférer son domicile du No 169 de la rue Royale au No 185 de la même rue, entre Ste-Anne et Dumaine, au premier.

Avis.

Est entrée, chez le soussigné, une vache et son veau. Le propriétaire peut venir la réclamer en payant les frais et prouver sa propriété.

CHARLES FORNERETT. Encoignure Broad et d'Abadie.

EN DÉBARQUEMENT DU NAVIRE "SILENZIO"—Venant de Gênes—

300 caisses Macaroni et Vermicelli d'Italie. 100 caisses Vermouth—Noilly Prat & Cie. 25 demi-jeannes Eau de Fleur d'Oranger. 25 barils Huile d'Olive, pure, de Lucques.

A vendre par ANT. LANATA, 9 et 11, rue Jefferson, entre Chartres et Levée.

En Débarquement

Du navire "Silenzio", de Gênes.

300 caisses VERMOUTH "Martini Rossi." de VERMOUTH Pratelli Cora. de PATES d'Italie. de SIROP Pagliano.

A vendre par U. MARINONI, No 29, Vieille-Levée.

Demande de Cigariers.

ON demande des CIGARIERS. S'adresser à A. GAUTIER. No. 206 de la rue Tchoupitoulas.

BANDAGES HERNIAIRES.

DES chirurgiens connaissent [illegible] aux malades des appareils qui n'[illegible] aucune valeur. J. H. SPILLMAN a inventé et fait patenter des bandages élastiques et des bandages qui procurent le soulagement de la matrice; il n'y a rien en comparaison en Europe. Les plus distingués de nos chirurgiens et de nos médecins partagent cette opinion, ainsi les malades ne devraient-ils pas hésiter à se procurer ces instruments dont la supériorité est aujourd'hui reconnue. C'est le fruit de trente-cinq années d'études et d'expériences et d'observations.

M. SPILLMAN croit pouvoir solliciter le patronage du public.

J. H. SPILLMAN, Inventeur et Fabricant, Au No 26 de la rue Baronne.

Avis.

MR E. P. POUPARD étant devenu, aujourd'hui, mon associé, les affaires de la maison se feront dorénavant sous la raison

M. A. DE LIZARDI & Co.

M. A. DE LIZARDI.

Nlle-Orléans, 1er jul let 1872.

En Détail! En Détail!

ÉPAULES passées au sucre, à 10 cents. JAMBONS passés au sucre—les meilleurs—à 17 1/2 cents. [illegible] Epaules passées au Sucre, à 10 cents la livre. [illegible] livres des meilleurs Jambons passés au Sucre, à 8 cents la livre. 15,000 livres Epaules vertes et fumées, à 6 cents. Egalement—les SELLES McClellan, à $4.00 la pièce.

A vendre par R. B. CHURCHILL, Au No 40 de la rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, en dessous de l'Hôtel St James.

Avis.

UN COURTIER DE COTON établi au Havre, désirerait représenter comme agent une bonne Maison de la Nlle-Orléans. S'adresser à monsieur J. P., boîte de la Poste, No 273, Havre. Pour références, à M. François J. [illegible], à la Nouvelle-Orléans.

J. B. CAMORS & CO., MARCHANDS DE FARINE —ET— Négociants Commissionnaires, 61 ....RUE TCHOUPITOULAS........ 61 NOUVELLE-ORLEANS.

M. Philip A. Cohen

A un intérêt dans notre maison, à partir d'aujourd'hui, et signera le nom de la Société, qui reste la même.

BOSTWICK & SEYMOUR, Aux Nos 45 et 47 de la rue Front, 46 et 48 de la rue Fulton.

Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1872.

ANT. CARRIÈRE, O. CARRIÈRE, E. L. CARRIÈRE

A. CARRIÈRE & Co., NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE, &c. &c. No 46 rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, collection et des, Fruits à l'eau-de-vie, huile d'olives. A vendre. Avances faites sur consignations, à Bordeaux, Londres, Liverpool, le Havre et Marseille.

PROVISIONS! PROVISIONS!

250 barils Porc Mess. [illegible] Porc Prime. [illegible] Porc Rump. [illegible] Epaules Sucre. [illegible] Jambons passés au sucre, qualité choix. [illegible] Saindoux de choix raffiné.

E. H. CONVERSE & CO. Au No 25 de la rue des Magasins.

AVIS.

D. AUGUSTIN, Avocat, Passage de la Bourse, [illegible] Notaire Public [illegible] Banque de la Louisiane [illegible].

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS,

Nos 181 et 183, rue Vieille-Levée, 181 et 183.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD, RUE VIEILLE-LEVÉE

ON Y FABRIQUE CONSTAMMENT

Du Candi en gros et en petits bâtons, Toute espèce de Candis à la crème, Toute espèce de Candis nougats, Candi blanc, Candi rouge (Horehound), Candi de [illegible], Candi dur, Pralines Pistaches américaines, Pâte de Jujube, Toute espèce de Chocolats, [illegible], Bonbons fins.

En tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX [illegible] GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.

Ils importent toutes sortes d'Articles ETRANGERS, tels que Raisins de Malaga, Oranges de toutes grandeurs, Fruits glacés, Amandes, Noix, Figues, Figues de toute espèce, Prunes de toute espèce, Dattes, Pistaches, etc. Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

NORMAN & REISS

Nos 181 & 183 rue de la Vieille-Levée.

RU VIEILLE-LEVÉE.

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Sirops de Fruits

FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CREME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE.

A vendre par NORMAN & REISS, Nos 181 et 183 de la rue Vieille-Levée.

JNO. T. MICHEL. GEO. MC D. MASON.

Jno. T. Michel & Co. COURTIERS DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, Au coin de l'Avenue Napoléon et de la rue des Magasins, 6me District.

Règlent pour les parties intéressées, toutes les taxes de ville et d'Etat, révisent et font rectifier l'évaluement quand il a été exagéré. Achètent, vendent et négocient des certificats de ville et d'Etat, ainsi que les warrants municipaux.

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS, MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS ET toutes sortes de produits de l'Ouest. Aux Magasins bleus. Coin Vieille Levée et Bienville. Nlle-Orléans.

Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

Bureau, No 10 du Passage de la Bourse.

SECOND ETAT TRIMESTRIEL.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le second trimestre, expiré le 30 juin 1872.

Primes d'incendie	$198,296 58		
de mer	35,192 32		
de rivières	54,559 36	388,047 26	
En moins—primes non expirées	$148,247 18		
En moins—primes remboursées	1,443 16	149,690 34	
Montant net des primes			$138,356 12
Pertes par l'incendie	5,998 50		
sur mer	8,731 85		
sur les rivières	2,354 61		
Réservé pour pertes non réglées	60,000 00		
	$77,187 96		
Réassurance	13,271 96		
Refaction (rebate)	3,898 44		
Dépenses générales, Timbres de revenu	13,532 47		
Profits et pertes	281 16		
	108,171 95		
En plus—1 1/2 pour cent d'intérêt pour le second trimestre sur le capital payé	24,540 48		
En moins—escompte et intérêt	20,360 00	1,980 46	110,152 41
Bénéfices nets			$[illegible]

— ACTIF

Billets d'actions	$[illegible] 83
En caisse	174,960 33
Billets et effets à recevoir	513,080 93
Actions et Bonds	119,653 88
Propriétés foncières	103,309 94
Primes en voie de recouvrement	11,341 33
Assessment de 65 pr cent sur 137,810 83	89,576 77
	$1,104,[illegible] 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermentés et signé pardevant moi, ce 5 juin 1872.

G. LE GARDEUR, Jr., Notaire public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'Art. VII de la charte, de collecter, de suite, des actionnaires, un assessment de 65 pour cent sur le montant net des primes du second trimestre de 1872, sujettes à l'assessment et s'élevant à $137,810 83. Il a été résolu, en outre, de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 3 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

— DIRECTEURS —

O. Cavaroc, Chs de Ruyter, Lino Maas, Jr., E. F. Mioton, W. Agar, S. Cambon, A. Poincy, J. Egli, P. S. Wiltz, L. Queyrouze, A. Thiberge.

Avertissement.

Patented Bottle Stopper Fasteners.

LE soussigné ayant acheté de Henry W. Putnam, de Bennington, comté de Bennington, Etat du Vermont, LE DROIT EXCLUSIF de se servir de PATENT BOTTLE STOPPER pour la ville de la Nouvelle-Orléans et des villes et des villages de Gretna, Algiers, McDonoghville, Carrollton, City Carrollton, [illegible], et de tous les autres villages qui [illegible] dans la Nlle-Orléans, [illegible] des dits BOTTLE FASTENERS [illegible].

PABLO & CO.

Fabricants d'eau minérale, aux Nos 250 et 257 de la rue Royale.

J. E. MERILH. F. CASAUBIEILH.

J. E. MERILH & Co. 179......Rue Poydras......179 MARCHANDS, EN GROS ET DÉTAIL, CUIRS ET CRÉPINS.

ONT constamment en magasin un fort stock de cuirs de toute espèce [illegible], Cuir à semelle, [illegible] Veaux de Paris, [illegible]. CORDONS DE SOULIERS, de la meilleure qualité, SOIE DE MACHINES, [illegible].

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 18 JUILLET—CLASSE No 170.

26 29 5 65 7 12 68 69 29 26 27 [illegible]

Les numéros ci-dessus, publiés dans tous les journaux, ne font qu'indiquer le public, ne s'[illegible] dans les [illegible] de la Compagnie.

HOWARD, SIMMONS & Co., Rue St-Charles, encoignure Union, Nlle-Orléans. En témoignage de quoi, nous apposons notre signature en présence de [illegible], ce 18 juillet 1872.

H. PERALTA, ABAR [illegible], Commissaires.

Chemin de Fer de la Louisiane et du Texas, de Morgan.

CHAS. A. WHITNEY & CO., AGENTS.

Nouvelle-Orléans, 18 juillet 1872.

A DATER de SAMEDI, 20 du courant, et tant que durera le travail de changement de la voie, AUCUN FRET QUELCONQUE ne sera reçu par ce Chemin de Fer. La circulation et le transfert du bagage NE SERONT PAS INTERROMPUS. On recevra le fret sous peu. Il en sera donné avis.

CHAMPAGNE Chs. FARRE REIMS.

SEULS AGENTS AUX ETATS-UNIS, Vor. MAIGNAN & F. LABORDE, Nos 23 & 25 [illegible], Nlle-ORLEANS.

Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nlle-Orléans.

Bureau, No 5 de la rue St. Pierre.

Nouvelle-Orléans, 8 juillet 1872.

PREMIER ETAT ANNUEL.

La Compagnie d'Assurance du Peuple publie l'état suivant, pour la première année expirée le 30 juin 1872, ainsi que l'exigent la loi et sa charte, savoir:

[illegible]

L'actif de la compagnie est comme suit

[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

R. M. DAVIS, Président.

A. SOCOLA, Vice-Président.

A. GRANGER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce cinq juillet 1872.

ANT. DOREOCOURT, Notaire Public.

Aujourd'hui, à une réunion du Conseil de Direction, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Il est résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT, sur le capital payé, est par les présentes déclaré et porté au crédit des billets d'actions; et un dividende de VINGT CINQ POUR CENT, comptant, sur le montant net des primes [illegible].

DIRECTEURS.

R. M. Davis, A. Socola, R. England, J. K. Gourdain, N. A. Lhomme, P. H. Monsseaux, R. Sabay, Jos. David, F. Jauberd, J. J. Reiss, G. L. Fèvre, F. Sancho, V. Battelara, J. B. Gelpi, H. Manuel, A. Maier, R. Dumestre, B. Cambon, R. Prague, P. Schumacher, J. Newhauser, Jos. Mizzi, M. Mentzerich.

SOURCES DE CRAB ORCHARD AU KENTUCKY.

L'Hôtel a été agrandi et offre encore plus de confort que par le passé. Il est prêt à recevoir les voyageurs.

Prix de la pension, $[illegible] par semaine, jusqu'au 1er juillet [illegible] du 1er juillet au 1er août.

Moitié prix pour les enfants et les domestiques.

Les consignés ont l'intention de faire un nombre [illegible] établissement l'égal de ceux des [illegible] en Amérique. [illegible]

Le général Thos. H. Taylor dirige le bureau. [illegible]

Les Sources sont à six heures de Louisville, par le "Knoxville Branch du L. & N. R. R."

SHELBY & THOREL, Propriétaires.

J. A. PERIER.

PIANOS ET HARMONIUMS,

96..........ROYALE..........96

CONCURRENCE IMPOSSIBLE.

La maison J. A. PERIER vient de recevoir un choix considérable de PIANOS des meilleurs fabricants de Paris, tels que les célèbres Pianos de Pleyel, Wolf & Co., [illegible] Herz, et des Harmoniums exceptionnels de la maison A. Debain [illegible]. La MAISON PERIER vendra des instruments depuis $300, et au-dessus. Accords, réparations et échanges de pianos. [illegible] No 96, rue Royale, même maison.

CAZAUX & VERGNOLE, IMPORTATEURS, VINS, LIQUEURS, &c., —ET— BARRICANTS DE SIROPS, [illegible]..........Vieille-Levée.

MOULIN A SCIES A VENDRE.

L'ETABLISSEMENT connu sous le nom de Moulin Jackson [illegible], avec toutes les [illegible].

PITALUGUE & PETIT.

Propriétés à vendre et à louer.

A VENDRE A L'AMIABLE, A TRÈS BAS PRIX.

UN mobilier, consistant en lits, armoires, fauteuils, [illegible], entre Columbus et La Harpe, No 101, de trois à cinq heures de l'après-midi, ou au bureau de l'ABEILLE de dix heures à midi.

A Louer,

La maison à étage No 37 [illegible], entre Bourbon et Dauphine, [illegible] pour une petite famille. [illegible] No 81 de la rue de l'Esplanade.

A Louer,

LA BELLE MAISON No 80, rue de l'[illegible]. AVENDANO, FRÈRES.

A Vendre,

Une jolie maison de résidence meublée, avec une petite terre de [illegible] arpents, jardin, verger, potager, chevaux, vaches, [illegible] Tchefuncte, entre Madisonville et Covington, [illegible].

A Louer,

La maison basse, en briques, [illegible].